



Objet : dépôt d'un préavis de grève pour le 24 juin

Monsieur le président-directeur général,

Malgré la demande syndicale unanime, la direction ne sait pas garantir par écrit des informations chiffrées concernant le dossier crucial des effectifs. Au Comité Technique d'Etablissement Public du 5 avril, nous avons obtenu que lors de votre « tournée », vous présentiez des projections de « trajectoire » d'effectifs. Vous y avez laissé entendre qu'au-delà de 2017, seule l'application du pire (-2,5 % de baisse d'effectifs pour plusieurs années) était envisagée.

Tandis que les différents métiers (TTI, ADM, bientôt MIR, etc.) vont de mutualisation en réorganisation, tandis que de très nombreux agents de l'Etablissement sont bousculés dans tous les domaines, l'on entend de la direction générale que Météo-France ne ferait pas l'objet d'un traitement particulièrement rude. [Les chiffres fournis par le ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer sont pourtant là](#). Ils témoignent que Météo-France est l'un des opérateurs les plus touchés par les baisses d'effectifs. Nous sommes à -2,5 % là où les autres opérateurs sont en moyenne - 1,7 %.

La CFDT-Météo estime cette question essentielle : on ne peut manquer d'ambition *a priori* sur la durée du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP 2017 - 2021). Les personnels ne peuvent se résigner à une décroissance durable de Météo-France. L'Etablissement doit relever la tête.

Ce n'est pas en décidant sans concertation aucune de la suppression de l'expertise directe des bases de production amont que nous y parviendrons. Va-t-on niveler les prévisions météorologiques par le bas ? Proclamer l'automatisation de ces bases sans moyen de correction par le prévisionniste, c'est frapper au cœur Météo-France et ses agents. Personne n'y voit le signe d'ambitions.

Dans son courrier aux organisations syndicales du 16 novembre 2015, notre ministre de tutelle le soulignait à plusieurs reprises : une stratégie doit être présentée.

Evoquant la réforme des implantations territoriales qui s'achève en 2016, elle indiquait « *Cette refonte ne constitue pas un objectif en soi pour Météo-France et je considère qu'un cap clair doit être donné à l'établissement et à ses agents pour les années à venir* ». Au CT-EP du 5 avril 2016, nous avons évoqué les mesures organisationnelles et sociales.

La CFDT-Météo vous a alors expliqué l'intérêt de conserver les centres météorologiques. Il ne fait aucun doute que le flou entretenu autour de l'organisation cible est tout à fait générateur de mal-être. La direction doit assumer ses responsabilités. En matière de mode de fonctionnement, l'affirmation sibylline faite aux DIR/D dans votre courrier du 9 juin, portant sur « *le maintien des agents qui le souhaitent sur leur lieu de travail* » ne permettra pas d'esquiver les questions.

Par ailleurs, le gouvernement a officiellement annoncé par voie de presse une restriction des mesures catégorielles. La plupart des agents de Météo-France attendent des mesures de revalorisation de leurs primes promises pour être effectives pour l'année 2014, 2015, 2016, années blanches ? A quand la négociation d'un protocole social pluri-annuel ? À l'instar de ce qui se déroule actuellement à la DGAC.

Ces questions contraignent la CFDT-Météo à déposer un préavis de grève, dont ce courrier tient lieu, pour le 24 juin 2016 et comprenant les nuits attenantes, avec pour revendications :

- un engagement à ce que figure dans le COP 2017 – 2021 signé avec l'Etat une mention visant les emplois à Météo-France et indiquant clairement que des négociations seront ouvertes chaque année sur la durée du contrat pour étudier les besoins de l'Etablissement en terme de recrutements ;
- que la direction sursoie à la décision d'exclure l'intervention humaine dans la conception des bases de production amont tant qu'aucune étude d'impact n'a été présentée en CT-EP, jusqu'à ce que des évaluations objectives démontrent que Météo-France peut disposer d'une base amont « automatisée » de qualité au moins équivalente à la base expertisée. Et son corollaire, à savoir le maintien de ressources de développement sur l'outil Sympo2 ;
- que les fermetures de centres météorologiques cessent sur la durée du COP 2017 - 2021, qu'en conséquence les postes en CAP dans les centres les plus vulnérables d'un point de vue des effectifs soient ouverts, pour a minima les quatre prochaines CAP, et que dans l'hypothèse de fermetures envisagées à terme (post 2021), les informations soient connues plus de trois années à l'avance afin que la situation des agents et de leur environnement familial puissent faire l'objet d'un examen attentif
- que de véritables plans de mesures sociales soient proposés dans les jours qui viennent pour couvrir les mesures 2015 et 2016 ainsi que la période du COP.

La CFDT-Météo se tient à votre disposition pour toute réunion de conciliation prévue par la loi. Nous vous prions de croire, Monsieur le président-directeur général, en l'assurance de notre respectueuse considération,

Pour la CFDT-Météo,  
Lionel Althuser

PJ : Chiffres d'Effectifs 2015-2016, en lois de finances initiales 2015 et 2016, concernant les opérateurs du MEEM et du MLHD, source : ministère MEEM

**Destinataire :**

Météo-France  
M. le président-directeur général de Météo-France

**Copie :**

Ministère MEEM  
M. le Conseiller Social de la ministre